



Version 2015

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE**

**NOTE DE CONJONCTURE
DES FINANCES LOCALES
DU BENIN**

PREMIER SEMESTRE 2023

SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	04	IV- REALISATIONS	15
LISTE DES GRAPHIQUES		BUDGETAIRES DU	
LISTE DES SIGLES ET	05	PREMIER SEMESTRE 2023	
ABREVIATIONS			
<hr/>			
INTRODUCTION	06	4-1 Baisse des recettes propres et des dépenses d'achats de biens et services	
I- ENVIRONNEMENT		4-2 Les dépenses d'entretien du patrimoine négligées au fil des années	
ECONOMIQUE DU PREMIER		4-3 Analyse des taux d'exécution par catégorie de communes	
SEMESTRE 2023			
1-1 Environnement économique international			
1-2 Environnement économique national			
<hr/>			
II- CONTEXTE DE LA	08	V- ENSEIGNEMENTS	23
DE CENTRALISATION :		DE LA CONJONCTURE	
UN VASTE CHANTIER		ET PERSPECTIVES	
DE MODERNISATION			
DES ADMINISTRATIONS			
COMMUNALES ENCLENCHE			
<hr/>			
III- PREVISIONS	12	ANNEXES	25
D'OPERATIONS			
BUDGETAIRES EN LEGERE			
BAISSE EN 2023			

Resumé

Dans le monde économique, moins de facteurs ont entravé l'activité au premier semestre 2023 par rapport à la même période en 2022. Le secteur des services est particulièrement florissant selon les PEM mises à jour en juillet 2023. Au Bénin, malgré l'exposition aux menaces sécuritaires, la création de richesse serait accrue de 6,2%, en lien avec le dynamisme du secteur tertiaire. Afin d'assurer la réussite de la réforme structurelle de la décentralisation, les structures étatiques chargées de l'accompagnement des collectivités locales décentralisées ont ouvert un vaste chantier qui, à court terme dotera les communes d'instruments modernes de mobilisations de ressources propres, notamment les recettes non fiscales et de gestion financière et comptable. L'exécution des budgets au premier semestre 2023 est marquée par une baisse des recettes fiscales et une amélioration des recettes non fiscales par rapport au premier semestre 2022. Au niveau des dépenses, les achats de biens et services sont en baisse d'environ 41% en glissement annuel ; quant aux investissements, il est noté une reprise timide après l'immobilisme observé en 2022. Pour le second semestre 2023, les perspectives des finances locales sont optimistes, à condition que les responsables des administrations communales apportent des réponses idoines.

Liste des tableaux

Tableau 1	: Evolution des prix en juin 2023 de quelques fonctions	06
Tableau 2	: Synthèse des finances publiques de l'Etat (en milliards de FCFA)	07
Tableau 3	: Evolution des prévisions des fonds propres des communes de 2020 à 2023	13
Tableau 4	: Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement au premier semestre 2023	16
Tableau 5	: Synthèse de l'exécution de la section investissement au premier semestre 2023	17
Tableau 6	: Taux de réalisation du budget par catégorie de commune au premier semestre 2023	20
Tableau 7	: Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour l'ensemble des 77 communes	26
Tableau 8	: Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes à statut particulier	27
Tableau 9	: Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes à statut intermédiaire	28
Tableau 10	: Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes ordinaires D	29
Tableau 11	: Projections à fin décembre 2023 des taux d'exécution des budgets par groupe de communes (montants en milliards FCFA)	30

Liste des graphiques

Graphique 1	: Réalisations cumulées de recettes propres* de 2018 à 2022 de quelques communes	11
Graphique 2	: Prévisions des recettes propres de 2020 à 2023 (en milliards FCFA)	13
Graphique 3	: Evolution de quelques postes de dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2020 à 2023 (montant en milliards FCFA)	14
Graphique 4	: Evolution du ratio d'entretien du patrimoine de 2020 à 2023	19
Graphique 5	: Ressources propres des communes regroupées par statut	19
Graphique 6	: Dépenses réelles de fonctionnement des communes regroupées par statut au premier semestre 2023	19
Graphique 7	: Formation de l'épargne nette au cours du premier semestre 2023 par département	21
Graphique 8	: Ratios d'autonomie (fonds propres/dépenses réelles de fonctionnement)	22
Graphique 9	: Projections des taux d'exécution (%) des budgets au 31 décembre 2023	24

Liste des sigles et abréviations

ANIP	: Agence Nationale d'Identification des personnes
CAT	: Code sur l'Administration Territoriale en République du Bénin
CP	: Crédit de Paiement
CONAFIL	: Commission Nationale des Finances Locales
CSI	: Commune à Statut Intermédiaire
CSP	: Commune à Statut Particulier
CCSGC	: Cellule de Contrôle et de Suivi de la Gestion des Communes
CSPEF	: Cellule de Suivi des Programmes économiques et financiers
DCNSE	: Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques
DCPBP	: Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de Comptabilité publique
DNCF	: Direction Nationale du Contrôle Financier
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
GBCO	: Gestion Budgétaire des Communes
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSTaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
PEM	: Perspectives Economiques Mondiales
PIB	: Produit Intérieur Brut
SYCOREF	: Système de Costing par le Référentiel
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION

I- Environnement économique du premier semestre 2023

I.1. Environnement économique international

La croissance mondiale devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,0% en 2023 et 2024 selon les projections des Perspectives économiques mondiales (PEM) mises à jour en juillet 2023. Au premier semestre 2023, l'environnement économique mondial a été marqué par la reprise modérée post Covid-19. La pandémie n'étant plus depuis mai 2023 une urgence sanitaire, les chaînes d'approvisionnement se sont largement rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraisons des fournisseurs retrouvent leurs niveaux d'avant le déclenchement de la pandémie. Toutefois, les circonstances qui ont freiné l'activité économique en 2022 tels que l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'inflation à des niveaux élevés et le durcissement des politiques monétaires persistent. Malgré ces facteurs défavorables, l'activité mondiale a montré sa résilience au premier semestre 2023, principalement grâce au secteur des services.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), malgré la crise sécuritaire, les tensions géopolitiques dans la région, l'économie est restée dans la dynamique de croissance impulsée en 2022 avec l'exécution des programmes des Etats, dans un contexte de réalisation de projets majeurs et le vitalisme du secteur privé. L'inflation suivant les critères de convergence dans l'Union, est passée de 5,5% en juin 2022 à 6,5% en juin 2023 en glissement annuel. Cette hausse d'un point de pourcentage du niveau des prix dans l'Union serait en lien avec l'accélération

à la hausse des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (9,2%) et dans une moindre mesure, par l'augmentation du niveau des prix pour les produits des autres fonctions de consommation : « Transport » (7,8%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,8%), « Loisirs et culture » (5,5%), « Restaurant et Hôtel » (5,5%) et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (4,8%).

1-2 Environnement économique national

Les perspectives économiques nationales pour l'année 2023 sont plus ou moins optimistes. La comptabilité nationale prévoit une croissance pouvant aller de 6,0% à 6,2%. Au premier trimestre 2023, le Bénin affiche un taux de croissance de 6,2% grâce au dynamisme du secteur tertiaire qui concentre plus de la moitié (53,3%) du Produit Intérieur Brut (PIB) et affiche une contribution de +3,5 points à la croissance.

Tableau 1 : Evolution des prix en juin 2023 de quelques fonctions

	Libellés	2022S1	2023S1	Var(%)
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	107,2	109,5	2,1
02	Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	111,2	112,8	1,4
03	Articles d'habillement et chaussures	111,9	115,6	3,3
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	102,0	109,3	7,2
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	111,4	114,6	2,9
06	Santé	104,2	104,6	0,4
07	Transports	111,6	129,9	16,4
08	Communication	98,7	98,7	0,0
09	Loisirs et culture	103,1	107,0	3,8
10	Enseignement	103,0	104,3	1,3
11	Restaurants et Hôtels	104,0	105,4	1,3
12	Biens et services divers	108,9	114,6	5,2
	ENSEMBLE	106,4	110,9	4,2

Source : INSTaD/DCNSE, septembre 2013

L'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) du mois de juin 2023 a enregistré une hausse de 4,2% en glissement annuel, pour ressortir à 110,9 contre 106,4 en juin 2022. Cet accroissement serait causé par la hausse des coûts de toutes les fonctions composantes de l'indice, notamment les fonctions « transports » (16.4%), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (7.2%), « Biens et services divers » (5.2%).

Les recettes publiques de l'administration centrale mobilisées au cours du premier semestre 2023 s'élèvent à 859,4 milliards, soit un accroissement de 13,75% par rapport au niveau de recettes de l'administration centrale au premier semestre 2022 (755,5 milliards). Les dépenses publiques de l'administration centrale budgétaire au premier semestre 2023 s'élèvent à 1 208,6 milliards. A la même période en 2022, les dépenses s'élevaient à

1 056,1 milliards, soit une augmentation de 14,44% en glissement annuel qui s'expliquerait par la mise en œuvre de la mesure de révalorisation des salaires des fonctionnaires de l'Etat et assimilés. Le déficit budgétaire de l'administration centrale budgétaire découlant de l'exécution budgétaire au premier semestre 2023 s'établit à 349,2 milliards en hausse de 16,23% par rapport au déficit enregistré à la même période en 2022 (300,5 milliards). Enfin, au premier semestre 2023, l'encours de la dette de l'administration centrale budgétaire, y compris les dettes garanties par l'Etat béninois a connu un accroissement de 18,31% en glissement annuel et un peu moins de 10% en variation semestrielle. L'encours se décompose en dettes intérieures de 2 122,03 milliards et 4 312,53 milliards de dettes en monnaies étrangères. Le taux d'endettement public ressort à fin juin 2023 à 54,32% du PIB et demeure inférieure à la norme communautaire de l'UEMOA de 70%.

Tableau 2 : Synthèse des finances publiques de l'Etat (en milliards de FCFA)

Rubriques	2022S1	2022T	2023S1	Var (%)
Recettes publiques	755,5	1 553,2	859,4	13,75%
Dépenses publiques	1 056,1	2 149,5	1 208,6	14,44%
Déficit budgétaire	300,5	596,2	349,3	16,23%
Encours de la dette	5 438,7	5 866,8	6 434,6	18,31%

Source : CSPEF, MEF, août 2023



An aerial photograph of a rugged coastline, likely in the French Alps, showing a dense forest of evergreen trees. The terrain is steep and rocky, with some snow patches visible. The image is overlaid with a semi-transparent blue shape at the bottom, which contains the text.

II- Contexte de la décentralisation : un vaste chantier de modernisation des administrations communales enclenché

- **Harmonisation des guichets uniques** :

les mécanismes de recouvrement des recettes propres dans les communes sont revus à la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation. Depuis 2022, la problématique de mobilisation optimale et de sécurisation des ressources propres est une préoccupation majeure et la réussite de la réforme en dépend. En ce qui concerne les recettes non fiscales, un projet de modernisation du recouvrement est en cours. Actuellement au niveau de quelques communes, il est exploité une diversité de dispositifs qui s'apparentent à un guichet unique mais qui ne répondent pas, lorsqu'on examine de près, les caractéristiques d'un guichet unique. Le Ministère de l'Économie et des Finances, à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), dans son rôle d'accompagnement au secteur de la décentralisation a entrepris une activité qui vise une amélioration significative et une harmonisation des guichets uniques informatisés. L'objectif de cette réforme est de doter à court terme les communes du Bénin d'un guichet unique informatisé qui va sécuriser les recettes non fiscales et permettre un suivi dématérialisé des prestations de service offerts à la population par chaque mairie. Le guichet unique informatisé fournira en temps réel à l'ordonnateur, au comptable et aux élus des situations statistiques fiables. Les travaux de développement de l'application sont en cours et l'implémentation dans les communes interviendra au deuxième semestre 2023.

- **Projets de textes réglementaires complétant le Code sur l'administration territoriale** : la loi portant code de l'administration territoriale en République du Bénin est bien détaillée, mais il faut des textes réglementaires pour apporter des précisions et les modalités de son application. Au cours du premier semestre 2023, plusieurs projets de décrets, d'arrêtés interministériels, de

circulaires et instructions comptables sont préparés. On peut citer les textes portant nomenclature budgétaire des communes, plan comptable communal. Ces textes ainsi que plusieurs autres seront actés au cours du deuxième semestre 2023.

- **Un manuel de procédures financières et comptables, un système intégré de gestion des finances locales en préparation** : la Cellule de Contrôle et de Suivi de la Gestion des Communes (CCSGC) a pour mission, entre autres, de doter les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'un manuel de procédures financières et comptables et d'un système d'information qui remplacera les logiciels GBCO au niveau des mairies et de WMoney chez les trésoriers communaux. Les travaux sont avancés et ses outils seront disponibles dès le second semestre 2023.

Encadré: Analyse financière comme outil d'aide à la prise de décision de l'exécutif communal

L'analyse financière communale fournit un ensemble d'indicateurs synthétiques qui permettent le suivi interne de certaines opérations et qui interviennent couramment dans le processus d'élaboration, d'évaluation et de contrôle des décisions de gestion. Elle contribue notamment, à l'établissement des tableaux de bords utiles pour le pilotage du cycle budgétaro-comptable par l'ordonnateur et le comptable-conseiller financier. L'analyste financier communal recherche à tout moment, les éléments explicatifs de la situation financière présente, les implications sur l'équilibre de moyen terme du budget, tout en précisant le référentiel d'appréciation de cette situation. L'analyse financière est rentrée formellement dans les pratiques des acteurs des mairies en août-septembre 2022. C'était lors de l'élaboration du document communal de programmation budgétaire pluriannuelle 2022-2025. Cet outil, support du débat d'orientation

budgetaire est élaboré dans les communes en 2022 sur la base d'un essai d'analyse financière plus ou moins rigoureuse.

Une revue du régime financier des communes inclus dans le Code de l'administration territoriale en République du Bénin et du corpus des textes réglementaires dérivés, synthétise les objectifs de l'analyse financière des communes. D'une façon globale, l'analyse financière d'une commune vise à apprécier l'évolution de sa situation financière, sa structure, son autonomie financière, dégager ses points faibles, ses potentialités, les erreurs commises au cours de sa gestion annuelle et sur la base de ce constat, prévoir de nouvelles politiques financières corrigées. Plus spécifiquement, il s'agira de dégager les tendances futures d'évolution des recettes et des dépenses, afin d'identifier les natures de recettes les plus importantes ainsi que les postes qui consomment plus de crédits ; apprécier si la commune parvient à couvrir ses charges courantes, à partir de ses ressources permanentes et définitives, de manière à dégager un excédent de ressources, étudier ensuite comment cet excédent est utilisé ; suivre l'évolution de son éventuel endettement, son autofinancement et son effort d'investissement de renouvellement. Enfin, l'analyste financier communal a la possibilité de procéder à des comparaisons dans le temps et dans l'espace entre communes de même statut.

Une matrice constituée d'une vingtaine de ratios assortit d'une grille d'interprétation est mise à la disposition des acteurs des mairies. Les ratios retenus dans la table mettent

en relief les contraintes mais aussi les marges de manœuvres de la commune.

Par exemple, le coût administratif des ressources propres s'obtient en divisant les dépenses engagées directement pour la mobilisation des ressources propres par le niveau des ressources propres mobilisées. En 2022 dans les communes, le coût administratif des fonds propres oscille entre 20% et 35% et ce, indépendamment du statut de la collectivité territoriale considérée.

A partir de 2018, à l'avènement de la lettre de cadrage du ministère en charge de la décentralisation, la règle de la moyenne mobile annuelle corrigée est de mise pour le volet prévisions du cadrage des budgets communaux. Le graphique ci-dessous met en relief les performances de quelques communes choisies de façon raisonnée en matière de prévisions faites au fil de l'eau. Un écart de la prévision à la réalisation supérieur au seuil de référence retenu par l'Afritac de l'ouest (5%) dénote une très bonne anticipation de l'objectif au moment de la prévision. La vérification a posteriori de la robustesse des prévisions des recettes propres, a fourni des résultats bruts qui suggèrent une étude ultérieure dédiée. La commune de Kpomassè présente un écart de -7% attestant d'une bonne maîtrise de l'exercice de prévisions dans la commune sur la période considérée. En revanche, les scores des 5 autres communes sont très largement perfectibles témoignant à suffisance de l'inefficacité de leur système de prévisions, en supposant les conditions de recouvrement similaires dans toutes ces communes. Les conséquences néfastes de ces prévisions surdimensionnées sont du côté des dépenses réelles de fonctionnement. En effet généralement, une telle surestimation de recettes propres à la prévision est une porte ouverte à l'exécution de certaines dépenses facultatives aux dépens des dépenses obligatoires et de l'autofinancement.

Graphique 1 : Réalisations cumulées de recettes propres* de 2018 à 2022 de quelques communes



Note : *hors fiscalité partagée et produits divers

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Un ratio, sauf rares exceptions, pris isolément n'a pas une grande signification en soi. A titre illustratif, le ratio du niveau d'endettement annuités/recettes propres expose l'analyste à un piège en ce qu'il traduit à l'identique des situations bien opposées. En effet, sa décomposition multiplicative en deux sous-ratios (annuités/épargne brute) × (épargne brute/recettes propres), fait ressortir qu'à niveau d'endettement égal, une gestion performante au fort taux d'épargne brute et à risque faible (délai de désendettement bas) sera caractérisée à l'identique d'une autre gestion moins performante à risque d'insolvabilité élevé. En revanche, la « mise en faisceau » des ratios pourrait conduire à une perception des caractéristiques essentielles de la gestion

d'une commune ou d'une strate de communes. Toutefois, cette approche d'analyse financière assise sur une compilation de ratios peut vite inhiber l'information essentielle. Cette ambiguïté de l'analyse par les ratios conforte les sceptiques de la méthode qui proposent plutôt la construction d'indicateurs synthétiques alternatifs. Plus au-delà, dans la recherche d'instrument plus sophistiqué pour une analyse financière plus décisive, la piste des modèles explicatifs est à explorer. Lesquels modèles cherchent à reproduire fidèlement la dynamique du budget. Ils sont de type économétrique prenant en compte l'incertitude, les comportements stratégiques des élus qui visent leur réélection, la conjoncture de l'économie nationale.

Anicet CODJIA,
TC Sèmè-Podji



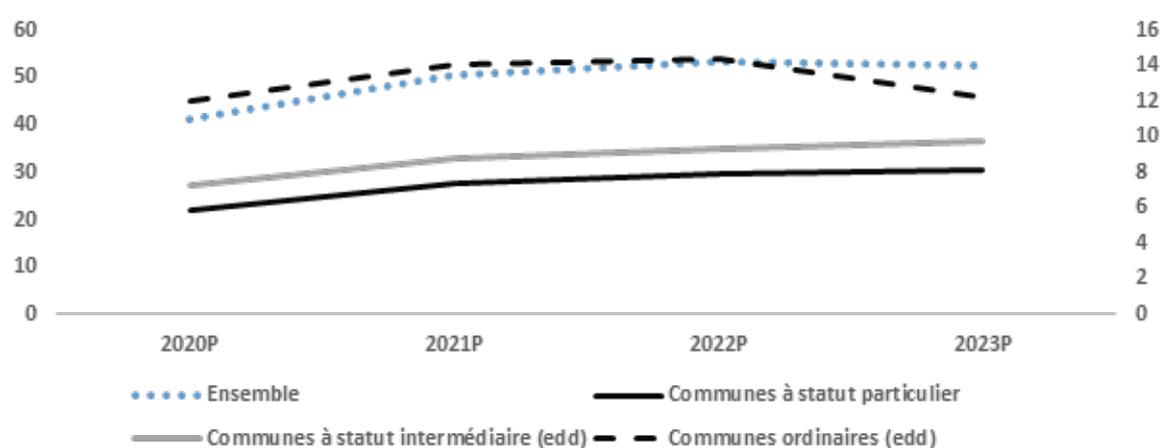


**III-
Prévisions d'opérations
budgétaires en légère baisse
en 2023**

Les recettes totales prévues dans les budgets primitifs des communes du Bénin en 2023 s'établissent à 156,19 milliards. Il s'agit des budgets à minima élaborés avant la fin de l'exercice 2022 et donc sans intégration du résultat affectable ressorti de 2022. Ce niveau de recettes prévisionnelles ne représente que 53% des 296,93 milliards de prévus en 2022.

Pour l'ensemble des communes, les prévisions des recettes propres en 2023 (52,5 milliards) ont connu une baisse globale de 1,4% par rapport à l'année précédente (53,2 milliards). Cette baisse est une première depuis 2020 où de 41,4 milliards, les recettes propres communales prévisionnelles ont connu des accroissements annuels successifs pour atteindre 53,3 milliards en 2022.

Graphique 2 : Prévisions des recettes propres de 2020 à 2023(en milliards FCFA)



Note : edd → échelle de droite, Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

La rupture cette année 2023 de l'allure ascendante de l'évolution des prévisions des recettes propres agrégées de l'ensemble des communes s'explique par la chute de plus de 15% des prévisions de recettes propres au niveau des communes ordinaires qui ont une contribution très faible de l'ordre de 27% dans l'ensemble des communes.

En effet, les prévisions des recettes propres sont passées de 14,37 milliards en 2022 à 12,19 milliards en 2023. Contrairement aux ensembles des communes à statut particulier ou intermédiaire, les recettes fiscales, notamment les patentes et les taxes sur le foncier, les recettes non fiscales et les recettes rétrocédées ont connu en 2023 une révision à la baisse.

Tableau 3 : Evolution des prévisions des fonds propres des communes de 2020 à 2023

Groupes de communes	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Ensemble	41,38	50,35	53,27	52,50	-1,44%
Communes à statut particulier	22,06	27,51	29,61	30,54	3,14%
Communes à statut intermédiaire	7,31	8,78	9,28	9,77	5,27%
Communes ordinaires	12,01	14,07	14,37	12,19	-15,20%

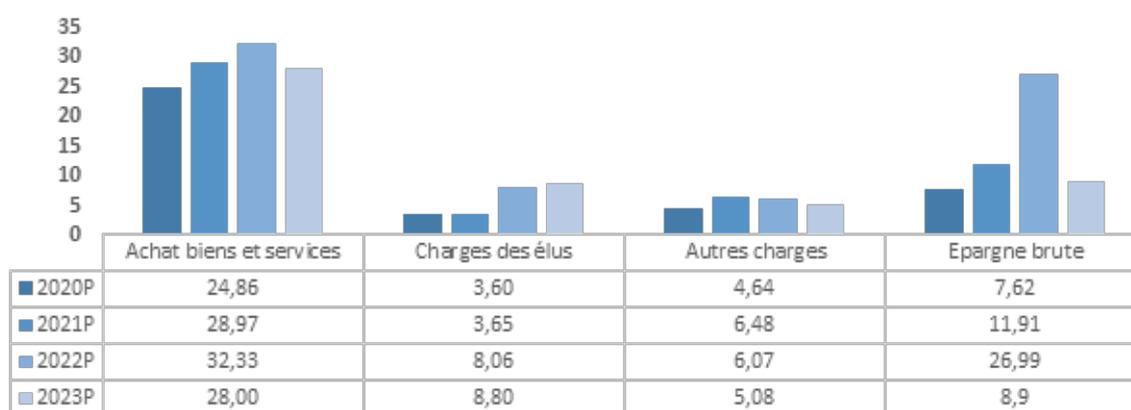
Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Les dotations et subventions de fonctionnement annoncées au moment de l'élaboration des budgets primitifs 2023 des communes s'élèvent à 14,28 milliards en lien avec le soutien du gouvernement à la réforme structurelle du secteur de décentralisation contre 12,16 milliards en 2022.

Du côté des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel et des élus n'ont pas connu de changements sensibles de 2022 à 2023. Les budgets étaient élaborés avant l'augmentation des salaires accordée au fonctionnaire de l'Etat par le gouvernement en décembre 2022. Les achats de biens et services, les dépenses d'entretien des patrimoines

et les autres charges de fonctionnement sont en baisse par rapport aux prévisions de 2022. Les dépenses d'entretien prévisionnelles sont en baisse de 12% passant de 11,66 milliards en 2022 à 10,23 milliards en 2023 ; les projections des autres charges de fonctionnement sont de l'ordre de 50,83 milliards en 2023 contre 60,73 au titre des prévisions définitives de 2022. La contraction des dépenses de fonctionnement maitrisables et le maintien du niveau global des fonds propres communaux voulus par la réforme structurelle en cours ont amélioré l'espace budgétaire prévisionnel agrégé. Pour l'ensemble des communes, la formation de l'épargne prévisionnelle de 2023 s'élève à 8,9 milliards contre 26,99 milliards en 2022.

Graphique 3 : Evolution de quelques postes de dépenses de fonctionnement prévisionnelles de 2020 à 2023 (montant en milliards FCFA)



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

En ce qui concerne, les recettes d'investissement prévisionnelles des budgets primitifs 2023, elles se chiffrent à 89,41 milliards, en baisse de deux tiers par rapport à la prévision définitive ressortie des budgets supplémentaires de 2022. Cette prévision de 2023 est constituée de 37,91 milliards d'annonces de FADeC-inves-

tissement courant et de 51,50 milliards de reports cumulés de ressources. Les prévisions des ressources courantes du FADeC-investissement sont en hausse de 6% des 35,69 milliards des prévisions de 2022. Quant aux reports cumulés qui s'élèvent à 51,50 milliards, ils sont en baisse de 74% par rapport aux prévisions de 2022.



IV-
**Réalisations du premier
semestre 2023**

4-1 BAISSÉ DE LA MOBILISATION DES RECETTES PROPRES (IMPÔTS) ET DES DÉPENSES D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Au titre du premier semestre 2023, les recettes de fonctionnement des communes sont recouvrées à 38%. Sur une prévision annuelle de 66,78 milliards, 25,36 milliards sont recouvrés avant le 1er juillet 2023. A la même période de l'exercice 2022, les communes avaient mobilisé 19,32 milliards soit un accroissement de 31% en glissement annuel.

Les recettes fiscales, principales ressources des budgets communaux sont mobilisées au premier semestre 2023 à hauteur de 10,44 milliards contre 12,71 milliards au premier semestre 2022. Cette mobilisation en 2023 représente 32% des prévisions assignées aux services des impôts et constitue un repli de près de 18 points de pourcentage en glissement annuel. Cette contraction est en lien avec la baisse observée au niveau des patentes, licences, du foncier et de la contribution au développement local. Les recettes non fiscales mobilisées s'élèvent à 6,60 milliards soit 41% des 15,97 milliards annuels projetés pour 2023. Cette hausse, fruit de la réforme structurelle est constatée tant au

niveau des produits du patrimoine qu'au niveau des prestations des services malgré les actes de l'état civil pris en charge par l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP). Enfin, en soutien à la réforme, le gouvernement a transféré au premier semestre 2023, 7,90 milliards représentant 55% des prévisions annuelles de dotation et subventions de fonctionnement.

Au total, 17,46 milliards des ressources propres sont mobilisées au premier semestre 2023 contre 18,88 milliards au premier semestre 2022. Si des efforts sont faits au niveau de la mobilisation des recettes non fiscales, en revanche, il est noté un recul au niveau des impôts directs. Le retard dans le transfert aux communes de certains produits fiscaux recouvrés par les directions départementales des Impôts et de la Direction des grandes entreprises serait la cause principale de la baisse de performance au premier semestre 2023.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution de la section fonctionnement au premier semestre 2023

Section fonctionnement, montant en milliards de francs CFA	Prévisions budgets primitifs 2023	Réalisations premier semestre 2022	Réalisations premier semestre 2023	Taux de réalisation en %	Variation (2023/2022) en % (glissement annuel)
Recettes	66,78	19,32	25,36	37,98	31,29
Recettes fiscales	32,62	12,71	10,44	32,00	-17,88
Recettes non fiscales	15,97	5,90	6,60	41,30	11,72
Recettes partagées	3,90	0,26	0,43	10,93	61,14
Produits financiers	0,01	0,00	0,00	17,84	
Dotation et subvention	14,28	0,44	7,90	55,36	1691,27
Dépenses	57,88	11,83	13,71	23,68	15,89
Charges de personnel	15,99	4,89	5,98	37,38	22,14
Achat biens et services	28,00	5,07	3,02	10,78	-40,51
Charges des élus	8,80	0,72	3,93	44,59	443,77
Autres charges	5,08	1,12	0,77	15,11	-31,40
Epargne brute	8,90	7,49	11,66	131,05	55,60

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à 24% au premier semestre 2023 soit 13,71 milliards sur 57,88 milliards. Cette réalisation est en hausse de 16% par rapport aux 11,83 milliards de dépenses de fonctionnement exécutées sur la même période en 2022. Les charges de personnels et des élus payées au cours du semestre courant s'élèvent respectivement à 5,98 et 3,93 milliards. Les achats des biens et services et les autres charges de fonctionnement sont faiblement exécutés au cours du semestre (11% et 15% respectivement). Les achats de biens et services sont en baisse de 41% par rapport au premier semestre 2022. Cette baisse serait due aux difficultés rencontrées par les communes dans l'appropriation du Système de costing par référentiel (SYCOREF) mis en place par la Direction nationale du

Contrôle financier (DNCF) pour maîtriser les coûts des achats de biens, services et des acquisitions des biens durables dans les collectivités locales décentralisées.

Dans l'ensemble des communes, la section investissement est faiblement exécutée au cours du premier semestre 2023. Les subventions et dotations d'investissement mobilisées s'élèvent à 9,25 milliards sur les 37,92 milliards prévus dans les budgets primitifs 2023 soit un taux de réalisation de 24%. Cette mobilisation reste faible mais c'est un signal de la reprise du transfert de fonds par suite de l'attentisme observé au premier semestre 2022 (2,07 milliards transférés) lorsque la phase opérationnelle de la réforme structurelle du secteur de décentralisation prenait corps.

Tableau 5 : Synthèse de l'exécution de la section investissement au premier semestre 2023

Section investissement, montant en milliards de francs CFA	Prévisions budgets primitifs 2023	Réalisations premier semestre 2022	Réalisations premier semestre 2023	Taux de réalisation en %	Variation (2023/2022) en % (glissement annuel)
Recettes	89,41	4,51	18,43	20,61	308,96
Dotation et subvention	37,92	2,07	9,25	24,41	346,56
Dépenses	167,78	12,01	14,23	8,48	18,45
remb. capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00
constructions	91,34	7,60	4,32	4,73	-43,24
Equipements et matériels	13,36	0,93	0,57	4,24	-38,99
Autres dépenses	9,96	0,77	0,23	2,29	-70,35

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Du côté des dépenses d'investissement, les taux d'exécution des constructions, des équipements et matériels, des autres dépenses d'investissement n'excèdent guère 4%. Au niveau de chaque poste de la section d'investissement, il est observé une tendance baissière relativement à la performance du premier semestre 2022. A titre d'exemple, les dépenses de constructions s'établissent à 4,32 milliards au premier semestre 2023 contre 7,60 milliards exécutées au premier semestre 2022, soit

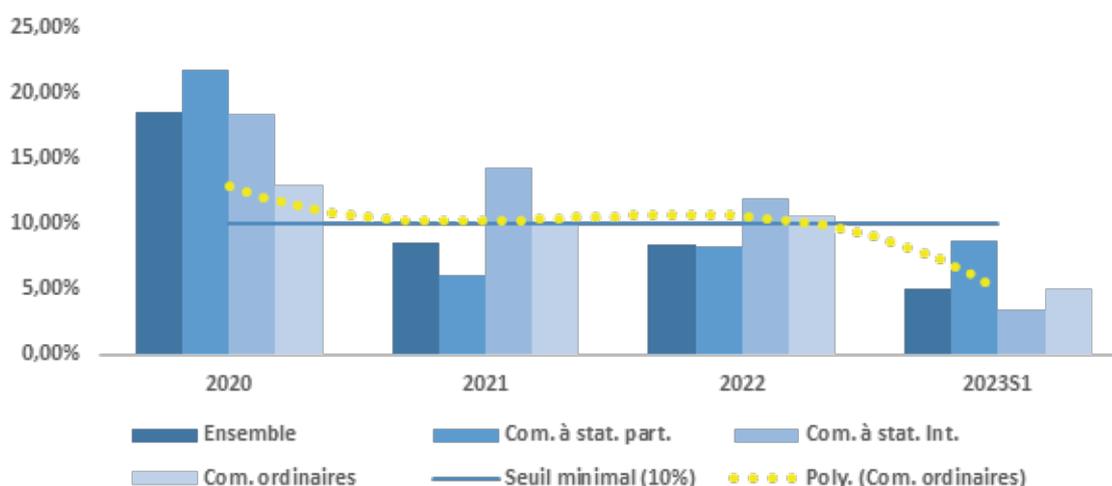
une baisse de 43% par rapport au premier semestre 2022. La commune de Sèmè-Podji est ressortie du premier semestre 2023 avec 0% comme taux d'exécution des dépenses d'investissement après un taux d'exécution d'environ 4% pour toute l'année 2022. Des dysfonctionnements dans la chaîne de la commande publique de commune constatés par le Secrétariat exécutif et la Personne responsable des marchés publics de la mairie seraient la cause de cette inertie.

4-2 LES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE NÉGLIGÉES AU FIL DES ANNÉES

Les dépenses d'entretien des patrimoines communaux doivent consommer au moins 10% des recettes propres. Ce ratio impacte les notations des audits FADeC et donc les dotations. En 2020, l'ensemble des communes a consacré 18,51% des recettes propres aux dépenses d'entretien. Mais depuis l'année suivante, le ratio décline à 8% en 2021 et 2022. Au premier semestre 2023, sur les 17,5 milliards de recettes propres

recouvrées, 0,88 milliard est utilisé pour l'entretien soit un taux de 5% qui est largement en deçà du seuil de 10%. L'analyse différentielle par statut de commune montre que les groupes des communes à statut intermédiaire et des communes ordinaires ont respecté le critère de seuil minimal sur les trois dernières années contrairement à la catégorie des communes à statut particulier.

Graphique 4 : Evolution du ratio d'entretien du patrimoine de 2020 à 2023

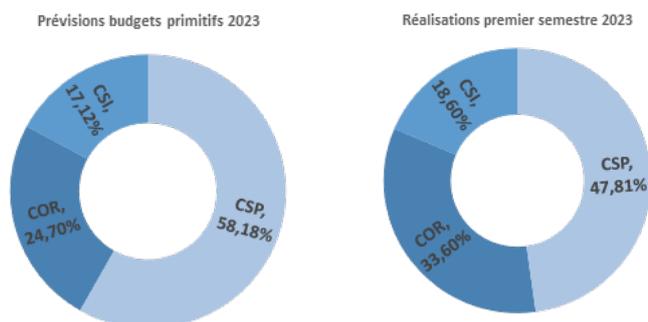


Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

4-3 ANALYSE DES TAUX D'EXÉCUTION PAR CATÉGORIE DE COMMUNES

Pondérations des catégories de communes pour l'ensemble des fonds propres : En 2023, l'ensemble des communes projettent mobiliser 52,5 milliards de ressources propres. Les prévisions de fonds propres des communes à statut particulier, les communes à statut intermédiaire et les communes ordinaires représentent respective

ment 58%, 17% et 25% des projections de l'ensemble. A mi-exécution des budgets, la distribution de l'ensemble des fonds propres mobilisés par catégories de communes donne 48% pour les communes à statut particulier, 19% pour les communes à statut intermédiaire et 34% pour les communes ordinaires.

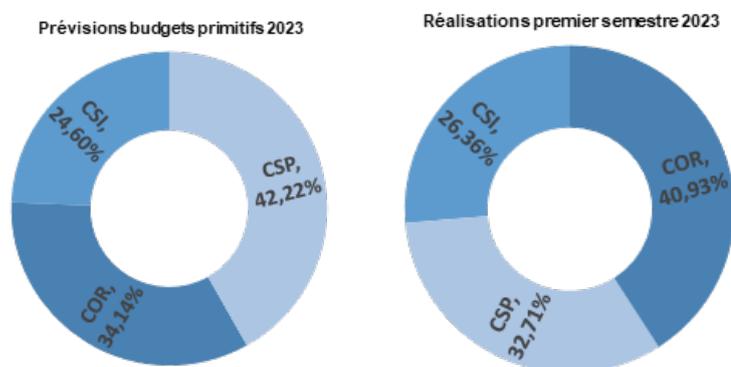
Graphique 5 : Ressources propres des communes regroupées par statut au premier semestre 2023

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Il ressort que la baisse de près de 8% en glissement annuel observée à la fin du premier semestre 2023 dans la mobilisation des fonds propres communaux a affecté très particulièrement les communes à statut particulier, et dans une moindre mesure les communes à statut intermédiaire. L'effet semble être contraire au niveau des communes ordinaires où leur pondération est passée de 25% environ de la prévision et environ 34% de réalisations. Ce serait l'effet du retard dans le transfert aux communes de certains produits fiscaux recouverts par les services de la Direction générale des Impôts dans le cadre de la réforme de l'interlocuteur fiscal unique. La réforme de l'interlocuteur fiscal unique permet au contribuable de l'Etat central et des collectivités, à s'acquitter de tous ses impôts d'Etat et locaux auprès de la Direction des grandes entreprises des Impôts.

Pondérations des catégories de communes pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement

Pour les prévisions 2023 de dépenses de fonctionnement, les dépenses des communes à statut particulier représentent 42% des dépenses de l'ensemble, celles des communes ordinaires 34% et les dépenses des communes à statut intermédiaire 25%. Pour ce qui concerne les réalisations du premier semestre 2023, les communes ordinaires représentent la plus grande pondération avec environ 41%. Elles sont suivies de celles des communes à statut particulier et des communes à statut intermédiaire avec des pondérations respectives de 33% environ et 26%. Les goulots d'étranglement qui ont entravé l'exécution des budgets de dépenses de fonctionnement ont plus affecté les communes à statut particulier.

Graphique 6 : Dépenses réelles de fonctionnement des communes regroupées par statut au premier semestre 2023

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Tableau 6 : Taux de réalisation du budget par catégorie de commune au premier semestre 2023

Agrégats financiers	Ensemble		Com. à stat. part.		Com. à stat. int.		Com. ordinaires	
	Taux réalisation (%)	Variation semestrielle en %	Taux réalisation (%)	Variation semestrielle en %	Taux réalisation (%)	Variation semestrielle en %	Taux réalisation (%)	Variation semestrielle en %
Recettes de fonctionnement	37,98	31,29	29,87	6,29	41,34	35,33	48,12	64,88
Recettes fiscales	32,00	-17,88	26,97	-18,18	39,15	-20,39	43,59	-13,98
Recettes non fiscales	41,30	11,72	38,45	19,05	37,58	10,11	49,30	5,68
Recettes partagées	10,93	61,14	5,13		3,92	215,51	37,73	1,52
Produits financiers	17,84		0,00		50,25		0,00	
Dotation et subvention	55,36	1691,27	76,46		52,60	1617,55	52,56	1315,98
Dépenses de fonctionnement	23,68	15,89	18,34	-9,92	25,38	20,51	28,39	45,64
Charges de personnel	37,38	22,14	31,66	8,26	40,12	32,59	42,19	30,08
Achat biens et services	10,78	-40,51	8,52	-48,94	12,05	-45,12	13,23	-24,10
Charges des élus	44,59	443,77	42,11	336,75	41,90	363,47	47,63	588,52
Autres charges	15,11	-31,40	16,93	-34,41	13,42	-21,16	12,68	-30,74
Recettes d'investissement	20,61	308,96	4,91	740,41	18,07	140,52	23,36	417,71
Dotation et subvention	24,41	346,56	7,27	1086,07	21,00	162,92	27,21	462,22
Dépenses d'investissement	8,48	18,45	1,73	-56,23	8,08	-6,60	11,66	48,93
remb. capital de la dette	0,00	-100,00					0,00	-100,00
constructions	4,73	-43,24	1,39	-59,93	4,76	-50,25	6,78	-36,43
Equipements et matériels	4,24	-38,99	2,20	-21,44	4,59	-50,49	6,33	-34,89
Autres dépenses	2,29	-70,35	1,19	-30,43	1,55	-79,56	3,39	-69,33

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Au premier semestre 2023, quelle que soit la catégorie de communes, les recettes fiscales sont en baisse relativement au premier semestre 2022. Au niveau des communes à statut intermédiaire, la baisse est de 20%, de 2 points de points de pourcentage en dessus de la variation de la performance de l'ensemble des communes (18%) ; les variations semestrielles en glissement annuel enregistrées au niveau des communes à statut particulier et communes ordinaires sont respectivement environ -18% et -14%. La tendance au niveau des recettes non fiscales est à la hausse par rapport aux performances des trois catégories de commune au premier semestre 2022. L'effort est plus notable au niveau des communes à statut particulier avec une variation

semestrielle en glissement annuel de 19%.

Concernant les dépenses de fonctionnement au premier semestre 2023, il est noté une baisse de 10% par rapport au premier semestre 2022 dans les communes à statut particulier. En revanche, il est noté une hausse de 25% au niveau des communes à statut intermédiaire et 46% au niveau des communes ordinaires. Par ailleurs, la baisse significative notée au niveau des achats de biens et services et autres achats (-41% et -31%) au premier semestre 2023 en glissement annuel pour l'ensemble des communes est observée au niveau de toutes les catégories de commune. Dans les communes à statut particulier par exemple, les achats de biens et services sont en



en baisse de près de la moitié par rapport aux réalisations du premier semestre 2022. Enfin, l'exécution des dépenses d'investissement est très faible par rapport aux prévisions dans toutes les catégories de communes, beaucoup plus dans les communes à statut particulier avec un taux de 1,73%.

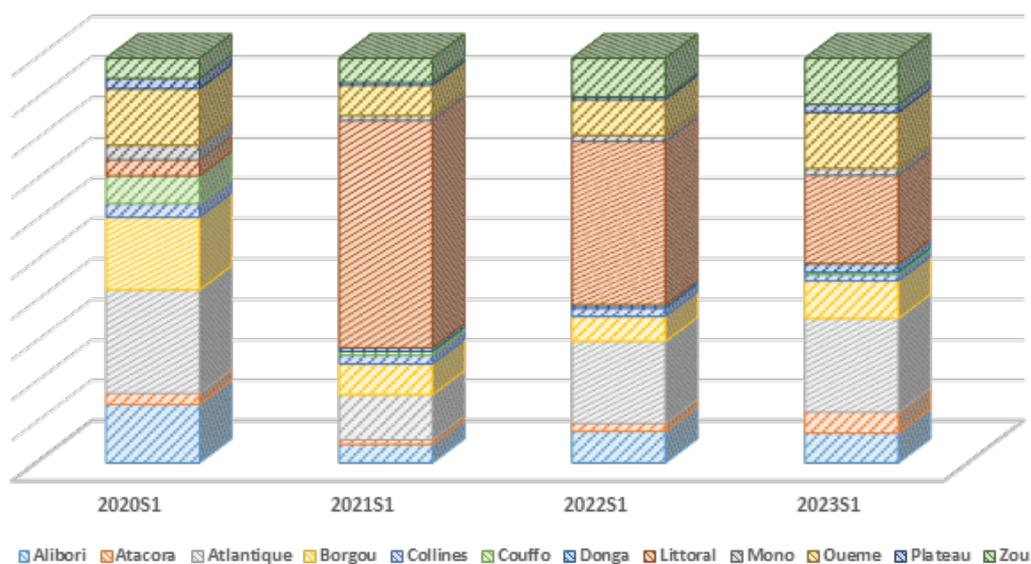
Analyse de la formation de l'épargne nette des communes et de l'autonomie financière

A la fin du premier semestre 2023, 11,66 milliards d'épargne nette sont réalisées dans l'ensemble des communes du Bénin. Cinq départements ont dégagé, comme d'habitude, une épargne nette très faible. Il s'agit des Départements : Couffo (0,064 milliard), des Collines (0,184 milliard),

Mono (0,204 milliard), Plateau (0,231 milliard) et Donga (0,253 milliard).

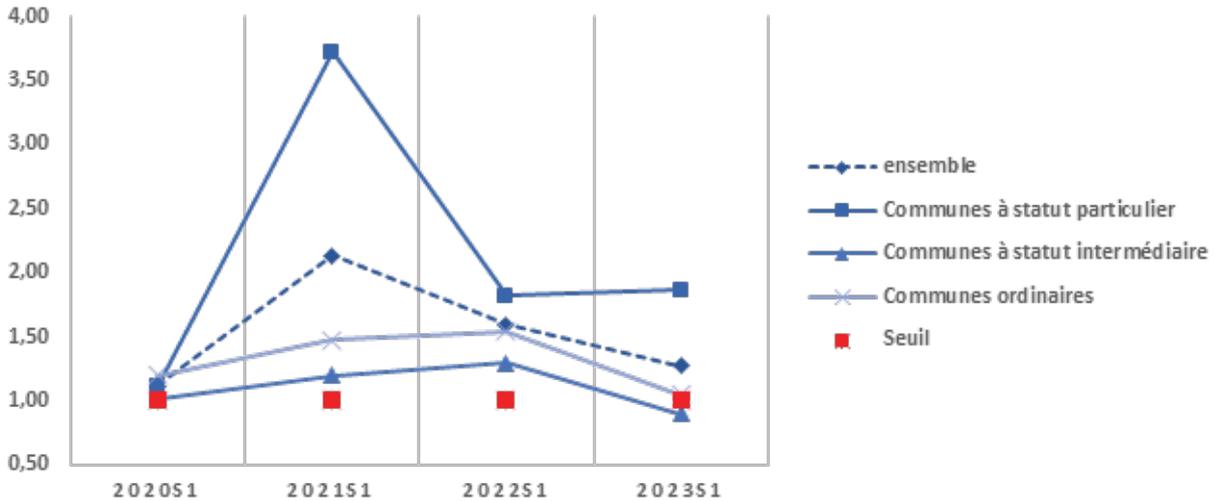
Les Départements de l'Ouémé, du Zou et dans une certaine mesure l'Alibori ont formé au cours du premier semestre 2023, une épargne de l'ordre d'un milliard chacun. Dans le Département de l'Atlantique, une épargne de 2,70 milliards est constituée. Ce niveau constitue une hausse de 78% par rapport à l'épargne constituée au premier semestre 2022. Enfin, le Département du Littoral a formé une épargne de 2,54 milliards au premier semestre 2023, ce qui fait une baisse de 16% par rapport à l'épargne nette du premier semestre 2022 de ce Département réduit à la seule municipalité de Cotonou.

Graphique 7 : Formation de l'épargne nette au cours du premier semestre 2023 par département



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Graphique 8 : Ratios d'autonomie (fonds propres/dépenses réelles de fonctionnement)



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Pour l'ensemble des communes, et depuis l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement exécutées au cours du premier semestre sont moindres que les fonds propres mobilisés. Toutefois, depuis le niveau record atteint par le ratio fonds propres/dépenses réelles de fonctionnement qui est de 2.13 au premier semestre 2021, il est observé une convergence de l'indicateur vers le seuil critique 1. Le niveau 1,27 atteint par ce ratio au premier semestre 2023 pour l'ensemble des communes est favorisé par la performance de

1,86 réalisée par le groupe des communes à statut particulier ; il est tiré vers le bas par le score de 1,04 de la catégorie des communes ordinaires. Généralement, le groupe des communes à statut intermédiaire utilise la totalité des fonds propres mobilisés au premier semestre pour faire face aux dépenses de fonctionnement. Pour l'année courante, les fonds propres mobilisés n'atteignent pas les dépenses de fonctionnement réalisées ce qui donne pour ce ratio d'autonomie financière, la valeur critique de 0.90.

V- Enseignement de la note de conjoncture et perspective

C'est dans un environnement marqué par la baisse des prévisions budgétaires au niveau local que les collectivités territoriales décentralisées ont entamé l'exercice budgétaire 2023. Cependant, les communes à statut particulier et les communes à statut intermédiaire prévoient une augmentation des recettes propres respectivement dans l'ordre de 3,14% et 5,27%. Parallèlement, il est enregistré une baisse au niveau des prévisions de dépenses de fonctionnement comme celles d'investissement. Cette baisse des prévisions budgétaires est la résultante de la politique budgétaire mis en œuvre qui consiste à maîtriser les dépenses de fonctionnement et maintenir le niveau global des fonds propres communaux. Cependant, sur la même période, il est noté un effort soutenu dans la mobilisation des recettes propres en particulier les recettes non fiscales.

Au regard des résultats enregistrés au premier semestre 2023, les collectivités territoriales décentralisées sont confrontées à des défis qu'elles doivent surmonter afin d'assurer le développement local prôné par le système de décentralisation. La réussite de ces défis dépend à la fois du pouvoir central et des autorités locales.

Les responsabilités des autorités locales sont déterminantes

Les responsables en charge de l'exécution des budgets communaux (Elus, Secrétaires exécutifs, Trésoriers communaux, Receveurs des Impôts, personnes responsables des marchés publics, etc.) doivent se montrer plus

ingénieux dans la mobilisation des ressources propres sans pour autant augmenter la pression fiscale sur la population. Avant le 31 décembre 2023, ces acteurs, avec l'appui des personnels communaux devraient mobiliser 22,18 milliards de recettes fiscales et 9,37 milliards de recettes non fiscales.

En plus des salaires du personnel, des élus, les communes vont injecter dans l'économie locale une trentaine de milliards par le canal d'achat de biens et services. Du côté des investissements, la grande relance est attendue au deuxième semestre 2023 après les 8,48% de réalisation enregistrées au premier semestre 2023.

Les conditions de réussite de ces objectifs sont : (i) mettre en œuvre les outils de gestion qui favorisent une consommation diligente des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales déconcentrées ; (ii) élargir l'assiette des impôts et des recettes non fiscales en vue d'optimiser les ressources propres ; (iii) fournir un effort dans l'affectation des résultats afin d'éviter la masse colossale de report cumulé d'année en année.

Celles du pouvoir central tout aussi...

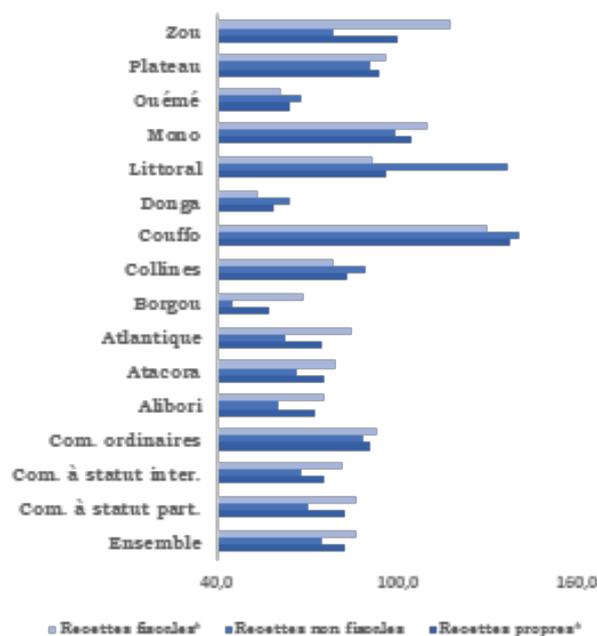
La volonté du gouvernement de jouer sa partition dans la réussite de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation existe et se manifeste en continue. Afin d'accélérer le processus de développement à la base et la promotion de l'économie locale, le pouvoir central pourrait transférer au moins 75% des ressources transférables au premier semestre de chaque année. Cette célérité souhaitée permettra aux communes, non seulement de dégager une capacité d'investissement

soutenable mais également de lancer les réalisations à bonne date et dans le respect des procédures en matière de passation des marchés publics.

Les structures chargées de l'assistance-conseil joueront leurs partitions

La CONAFIL, la DGTCP, la DNCF, la CCSGC ont remarquablement apporté leurs appuis institutionnels ou techniques aux collectivités locales décentralisées au premier semestre 2023. Au deuxième semestre 2023, leurs contributions seront d'une haute importance pour la réussite du processus : **(i)** la réalisation d'une étude d'identification ou actualisation des sources potentielles des ressources propres dans les communes afin de booster les recettes ; **(ii)** accompagner suivant une approche différenciée, les communes qui expriment le besoin d'assistance-conseil ; **(iii)** achever l'activité de modernisation des recettes non fiscales et de suivi des prestations de services offerts en déployant dans les communes le guichet unique informatisé et harmonisé ; **(iv)** mettre à la disposition des acteurs des finances locales le manuel de procédures financiers et comptables, les décrets et arrêtés d'application du Code sur l'administration territoriale ainsi qu'un système d'informations intégré de type web ; **(v)** généraliser l'intervention du Contrôleur financier communal dans le dispositif de contrôle interne de l'ordonnateur. Enfin, un focus sur quelques chiffres : les objectifs chiffrés de mobilisation de ressources propres du deuxième semestre 2023 pour égaler les performances annuelles de l'année 2022 sont de l'ordre de 23,2 milliards pour l'ensemble des communes.

Graphique 9 : Projections des taux d'exécution (%) des budgets au 31 décembre 2023



Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Le graphique ci-dessus illustre les taux de réalisation assignés à chaque groupe de communes pour atteindre cet objectif. Pour l'ensemble, il faut exécuter les recettes fiscales à 86,8% (réalisé à 32% au premier semestre) et les recettes non fiscales à 74,9% (réalisé à 41,3% au premier semestre). L'atteinte de cet objectif serait difficile dans le groupe des communes ordinaires notamment celles des départements du Couffo, du Mono et du Zou. L'objectif semble être compromis également dans le département du Littoral où la commune de Cotonou devrait réaliser les recettes non fiscales à un taux de 137% (38,4% de réalisation au premier semestre) et les recettes fiscales hors fiscalité partagée à 96,2% (26,9% au premier semestre).

SOURCES DES DONNÉES ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE



Annexes statistiques des finances locales

Tableau 7 : Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour l'ensemble des 77 communes

Agrégats financiers (en milliards de FCFA)	Prév. annuelle 2021	Réal. premier semestre 2021	Prév. annuelle 2022	Réal. premier semestre 2022	Prév.* annuelle 2023	Réal. premier semestre 2023
Recettes de Fonctionnement	64,5	25,8	65,4	19,3	66,8	25,4
Recettes propres	50,4	23,4	53,3	18,9	52,5	17,5
Recettes fiscales	30,6	16,6	32,7	12,7	32,6	10,4
Patentes et licences	12,6	2,2	11,2	2,0	13,5	1,5
Foncier	9,4	4,4	11,2	5,7	9,8	4,8
Contribution au développement local	3,8	2,5	4,7	2,8	4,5	2,3
Recettes non fiscales	15,6	6,2	16,4	5,9	16,0	6,6
Produit de patrimoine	1,8	0,8	1,9	0,7	2,1	0,9
Prestation de service	9,2	3,9	9,3	3,7	8,8	4,0
Autres produits non fiscaux	3,7	1,2	4,4	1,1	4,3	1,3
Recettes partagées	4,1	0,6	4,2	0,3	3,9	0,4
Taxe de voirie	2,4	0,3	2,3	0,0	2,3	0,2
Taxe sur expl. carrières et mines	0,4	0,2	0,6	0,2	0,4	0,2
TVA perçue au cordon douanier	0,5	0,1	0,4	0,0	0,4	0,0
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	14,2	2,4	12,2	0,4	14,3	7,9
Dépenses de fonctionnement	52,6	10,9	62,7	11,8	58,4	13,7
Charges de personnel	13,1	4,9	15,9	4,9	16,0	6,0
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	29,0	3,9	32,3	5,1	28,0	3,0
Entretien	8,4	1,2	11,7	1,5	10,2	0,9
Charges des élus	3,7	1,0	8,1	0,7	8,8	3,9
Autres charges	6,5	1,2	6,1	1,1	5,1	0,8
Epargne brute	11,9	14,9	2,7	7,5	8,3	11,7
Recettes d'investissement	121,6	10,2	231,5	4,5	89,4	18,4
Autofinancement	19,0	0,2	81,9	0,3	8,2	0,1
Emprunt	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	41,9	5,0	35,7	2,1	37,9	9,3
Dépenses d'investissement	181,3	20,4	231,2	12,0	167,8	14,2
Remb. du capital de la dette	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	91,3	11,1	88,9	7,6	91,3	4,3
Bâtiments scolaires	9,5	1,2	10,2	0,7	10,8	0,5
Bâtiments sanitaires	4,5	0,4	4,1	0,2	4,5	0,2
Bâtiments commerciaux	4,5	0,9	4,0	0,6	4,6	0,3
Bâtiments administratifs	32,6	3,6	28,6	1,7	30,1	1,5
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	29,5	3,4	26,3	2,8	25,2	1,3
Equipements et matériels	14,6	1,2	15,0	0,9	13,4	0,6
Autres dépenses d'investissement	9,9	0,6	8,8	0,8	10,0	0,2

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2013

Note : *Les prévisions sont définitives pour 2021 et 2022. En ce qui concerne 2023, il s'agit des prévisions des budgets primitifs, donc susceptibles de réajustement

Tableau 8 : Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes à statut particulier*

Agrégats financiers (en milliards de FCFA)	Prév. annuelle 2021	Réal. premier semestre 2021	Prév. annuelle 2022	Réal. premier semestre 2022	Prév.** annuelle 2023	Réal. premier semestre 2023
Recettes de Fonctionnement	31,0	13,9	31,4	9,1	32,2	9,6
Recettes propres	27,5	13,5	29,6	9,1	30,5	8,3
Recettes fiscales	19,1	10,7	20,3	6,9	21,0	5,7
Patentes et licences	9,3	0,8	8,5	1,4	11,0	0,7
Foncier	7,0	3,0	8,1	3,9	6,8	3,8
Contribution au développement local	0,1	0,0	0,6	0,3	0,7	0,2
Recettes non fiscales	5,4	2,5	6,4	2,1	6,6	2,5
Produit de patrimoine	0,7	0,4	0,8	0,3	1,1	0,4
Prestation de service	3,9	1,9	4,3	1,7	3,8	1,7
Autres produits non fiscaux	0,6	0,2	1,3	0,2	1,7	0,4
Recettes partagées	2,9	0,2	2,9	0,0	2,9	0,2
Taxe de voirie	2,0	0,2	1,9	0,0	2,0	0,1
Taxe sur expl. carrières et mines	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
TVA perçu au cordon douanier	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	3,5	0,5	1,8	0,0	1,7	1,3
Dépenses de fonctionnement	21,5	3,6	27,6	5,0	24,4	4,5
Charges de personnel	5,7	1,9	7,0	1,9	6,5	2,1
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	11,2	0,9	14,9	2,2	13,0	1,1
Entretien	3,3	0,4	5,4	0,7	4,4	0,5
Charges des élus	1,1	0,2	2,1	0,2	2,0	0,8
Autres charges	3,5	0,5	3,6	0,7	2,7	0,5
Epargne brute	9,4	10,3	3,7	4,1	7,8	5,1
Recettes d'investissement	16,5	0,9	141,2	0,0	6,4	0,3
Autofinancement	3,1	0,1	68,8	0,0	1,5	0,0
Emprunt	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	3,5	0,4	2,3	0,0	2,1	0,2
Dépenses d'investissement	30,8	1,6	102,8	1,5	38,1	0,7
Remb. du capital de la dette	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	14,1	0,7	21,6	0,9	26,2	0,4
Bâtiments scolaires	0,8	0,0	1,6	0,0	2,1	0,0
Bâtiments sanitaires	0,2	0,0	0,2	0,0	0,4	0,0
Bâtiments commerciaux	0,7	0,1	1,2	0,2	0,7	0,1
Bâtiments administratifs	6,0	0,5	6,3	0,0	6,3	0,1
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	3,7	0,2	2,5	0,2	4,3	0,1
Equipements et matériels	5,2	0,2	6,7	0,1	5,1	0,1
Autres dépenses d'investissement	0,8	0,0	1,2	0,0	2,4	0,0

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2013

Notes : *Les quatre communes à statut particulier → ABOMEY-CALAVI, PARAKOU, COTONOU et PORTO-NOVO ;

**Les prévisions sont définitives pour 2021 et 2022. En ce qui concerne 2023, il s'agit des prévisions des budgets primitifs, donc susceptibles de réajustement

Tableau 9 : Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes à statut intermédiaire*

Agrégats financiers (en milliards de FCFA)	Prév. annuelle 2021	Réal. premier semestre 2021	Prév. annuelle 2022	Réal. premier semestre 2022	Prév.** annuelle 2023	Réal. premier semestre 2023
Recettes de Fonctionnement	12,0	4,4	11,8	4,0	13,1	5,4
Recettes propres	8,8	4,0	9,3	3,9	9,8	3,6
Recettes fiscales	5,8	3,1	6,6	3,2	6,5	2,5
Patentes et licences	1,7	0,7	1,6	0,4	1,5	0,5
Foncier	1,6	0,9	2,2	1,2	1,9	0,7
Contribution au développement local	1,6	1,1	1,7	1,1	1,8	1,0
Recettes non fiscales	5,0	1,7	4,7	1,6	4,8	1,8
Produit de patrimoine	0,5	0,2	0,6	0,2	0,6	0,3
Prestation de service	2,5	0,9	2,3	0,9	2,3	0,9
Autres produits non fiscaux	1,7	0,5	1,5	0,4	1,6	0,5
Recettes partagées	0,4	0,1	0,4	0,0	0,3	0,0
Taxe de voirie	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Taxe sur expl. carrières et mines	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
TVA perçu au cordon douanier	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	3,9	0,6	3,2	0,1	4,2	2,2
Dépenses de fonctionnement	13,5	3,2	14,7	3,0	14,2	3,6
Charges de personnel	3,0	1,2	3,6	1,2	3,8	1,5
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	8,0	1,5	7,7	1,4	6,4	0,8
Entretien	2,4	0,5	2,8	0,4	2,4	0,1
Charges des élus	1,1	0,3	2,4	0,2	2,7	1,2
Autres charges	1,2	0,2	1,0	0,2	1,1	0,2
Epargne brute	-1,5	1,2	-3,0	1,0	-1,1	1,8
Recettes d'investissement	43,8	3,8	33,7	1,8	24,1	4,4
Autofinancement	9,7	0,0	6,7	0,1	2,4	0,0
Emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	13,2	1,9	10,8	0,8	10,4	2,2
Dépenses d'investissement	56,5	6,5	45,5	3,7	43,3	3,5
Remb. du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	25,8	3,2	22,5	2,2	23,0	1,1
Bâtiments scolaires	3,6	0,6	3,7	0,4	3,4	0,2
Bâtiments sanitaires	1,8	0,1	1,7	0,1	2,1	0,0
Bâtiments commerciaux	1,3	0,3	0,8	0,1	0,9	0,0
Bâtiments administratifs	11,3	1,4	9,3	0,7	10,8	0,5
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	7,7	0,8	7,0	0,7	6,7	0,2
Equipements et matériels	4,1	0,3	3,6	0,4	4,0	0,2
Autres dépenses d'investissement	4,1	0,1	2,7	0,2	3,1	0,0

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2013

Notes : *Les dix-neuf communes à statut intermédiaire → BANIKOARA, KANDI, MALANVILLE, TCHAUROU, NIKKI, BEMBEREKE, DASSA-ZOUME, SAVALOU, DJOUGOU, NATTINGOU, ABOMEY, BOHICON, APLAHOUE, LOKOSSA, OUIDAH, ALLADA, POBE, KETOU et SEME-PODJI ; **les prévisions sont définitives pour 2021 et 2022. En ce qui concerne 2023, il s'agit des prévisions des budgets primitifs, donc susceptibles de réajustement.

Tableau 10 : Réalisations au premier semestre des années 2021 à 2023 pour les communes ordinaires*

Agrégats financiers (en milliards de FCFA)	Prév. annuelle 2021	Réal. premier semestre 2021	Prév. annuelle 2022	Réal. premier semestre 2022	Prév.** annuelle 2023	Réal. premier semestre 2023
Recettes de Fonctionnement	21,6	7,4	22,3	6,3	21,4	10,3
Recettes propres	14,1	5,9	14,4	5,9	12,2	5,5
Recettes fiscales	5,7	2,8	5,7	2,6	5,1	2,2
Patentes et licences	1,7	0,6	1,1	0,2	0,9	0,3
Foncier	0,8	0,4	0,9	0,5	1,1	0,3
Contribution au développement local	2,1	1,4	2,4	1,4	2,0	1,1
Recettes non fiscales	5,1	1,9	5,3	2,1	4,6	2,3
Produit de patrimoine	0,6	0,3	0,5	0,2	0,5	0,3
Prestation de service	2,7	1,0	2,8	1,2	2,6	1,4
Autres produits non fiscaux	1,3	0,5	1,5	0,5	1,0	0,4
Recettes partagées	0,8	0,3	0,9	0,3	0,7	0,3
Taxe de voirie	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Taxe sur expl. carrières et mines	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3	0,2
TVA perçu au cordon douanier	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	6,9	1,4	7,2	0,3	8,5	4,4
Dépenses de fonctionnement	17,6	4,1	20,3	3,9	19,8	5,6
Charges de personnel	4,4	1,8	5,4	1,8	5,6	2,4
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat biens et services	9,8	1,5	9,8	1,5	8,6	1,1
Entretien	2,8	0,3	3,4	0,4	3,4	0,3
Charges des élus	1,5	0,4	3,6	0,3	4,1	1,9
Autres charges	1,8	0,5	1,5	0,2	1,3	0,2
Epargne brute	4,0	3,3	1,9	2,4	1,7	4,7
Recettes d'investissement	61,3	5,5	56,6	2,7	58,9	13,8
Autofinancement	6,2	0,1	6,5	0,2	4,3	0,0
Emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotation et subvention	25,2	2,7	22,5	1,2	25,5	6,9
Dépenses d'investissement	94,0	12,3	82,8	6,8	86,4	10,1
Remb. du capital de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Constructions	51,4	7,2	44,8	4,5	42,1	2,9
Bâtiments scolaires	5,0	0,6	4,9	0,3	5,3	0,4
Bâtiments sanitaires	2,6	0,3	2,2	0,2	2,0	0,1
Bâtiments commerciaux	2,4	0,5	2,0	0,3	3,0	0,1
Bâtiments administratifs	15,3	1,7	13,0	1,0	13,1	0,8
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	18,1	2,5	16,8	1,9	14,2	0,9
Equipements et matériels	5,3	0,7	4,8	0,4	4,3	0,3
Autres dépenses d'investissement	5,1	0,5	4,8	0,5	4,5	0,2

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2013

Notes: *Les 54 communes à statut intermédiaire →ADJA-OUERE, ADJARRA, ADJOHOUN, AGBANGNIZOUN, AGUEGUES, ATHIEME, AVRANKOU, BANTE, BASSILA, BONOU, BOPA, BOUKOMBE, COBLY, COME, COPARGO, COVE, DANGBO, DJAKOTOMEY, DJIDJA, DOGBO, GLAZOUE, GOGOUNOU, GRAND-POPO, HOUYOGBE, IFANGNI, KALALE, KARIMAMA, KEROU, KLOUEKANME, KOUANDE, KPOMASSE, LALO, MATERI, AKPRO-MISSERETE, N'DALI, OUAKE, OUESSE, QUINHI, PEHUNCO, PERERE, SAKETE, SAVE, SEGBANA, SINENDE, SO-AVA, TANGUIETA, TOFFO, TORI-BOSSITO, TOUCOUNTOUNA, TOVIKLIN, ZAGNANADO, ZA-KPOTA, ZE, et ZOGBODOMEY ; **Les prévisions sont définitives pour 2021 et 2022. En ce qui concerne 2023, il s'agit des prévisions des budgets primitifs, donc susceptibles de réajustement

Tableau 11 : Projections à fin décembre 2023 des taux d'exécution des budgets par groupe de communes (montants en milliards FCFA)

Groupes de communes	Prévisions* 2023	Réalisations du premier semestre 2023	Réalisations 2022	Objectifs** du 2ème semestre 2013	Taux d'exécution correspondants
Recettes fiscales***					
Ensemble	32,6	10,4	28,3	17,9	86,8%
Com. à statut part.	21,0	5,7	18,2	12,6	86,7%
Com. à statut inter.	6,5	2,5	5,3	2,8	82,0%
Com. ordinaires	5,1	2,2	4,8	2,5	93,2%
Alibori	2,3	1,2	1,8	0,6	75,9%
Atacora	0,8	0,6	0,7	0,0	79,9%
Atlantique	5,7	2,0	4,9	2,8	84,5%
Borgou	2,2	0,9	1,5	0,6	69,1%
Collines	0,8	0,3	0,6	0,4	78,8%
Couffo	0,1	0,1	0,5	0,5	408,1%
Donga	0,6	0,1	0,3	0,2	53,1%
Littoral	14,7	3,6	13,5	9,9	91,7%
Mono	0,6	0,1	0,7	0,6	110,1%
Ouémé	3,4	1,0	2,1	1,1	60,8%
Plateau	0,7	0,2	0,7	0,5	96,1%
Zou	1,3	0,7	1,6	0,8	117,9%
Recettes non fiscales					
Ensemble	16,0	6,6	12,0	5,4	74,9%
Com. à statut part.	6,6	2,5	4,6	2,1	70,4%
Com. à statut inter.	4,8	1,8	3,3	1,5	67,9%
Com. ordinaires	4,6	2,3	4,1	1,8	88,7%
Alibori	0,7	0,3	0,4	0,1	60,3%
Atacora	0,4	0,2	0,3	0,1	66,6%
Atlantique	4,3	1,4	2,7	1,3	62,4%
Borgou	2,1	0,8	1,0	0,1	45,1%
Collines	0,6	0,2	0,5	0,3	89,6%
Couffo	0,0	0,0	0,3	0,3	788,0%
Donga	0,5	0,3	0,3	0,1	64,2%
Littoral	1,6	1,1	2,2	1,2	137,0%
Mono	0,5	0,2	0,5	0,4	99,5%
Ouémé	3,5	1,5	2,4	0,9	68,0%
Plateau	0,5	0,2	0,5	0,2	91,0%
Zou	1,1	0,5	0,9	0,4	78,7%

Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2013

Notes : *Il s'agit des prévisions des budgets primitifs, donc susceptibles de réajustement ; ** Il s'agit du montant en milliards de FCFA à mobiliser au deuxième semestre 2023 pour atteindre en fin d'année le volume de recettes 2022 ; ***Il s'agit des recettes fiscales nettes de la fiscalité partagée.

Sources des données

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques proviennent de :

- la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) et,
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

La reproduction partielle ou totale de la présente note de conjoncture doit s'accompagner de la mention : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, septembre 2023

Comité de rédaction



Le Comité d'élaboration de la note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP),

Contact : note.conjoncture@tresorbenin.bj

**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Tél : +229 21 30 19 37

Fax : +229 21 30 07 58

BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport

www.tresorbenin.bj